

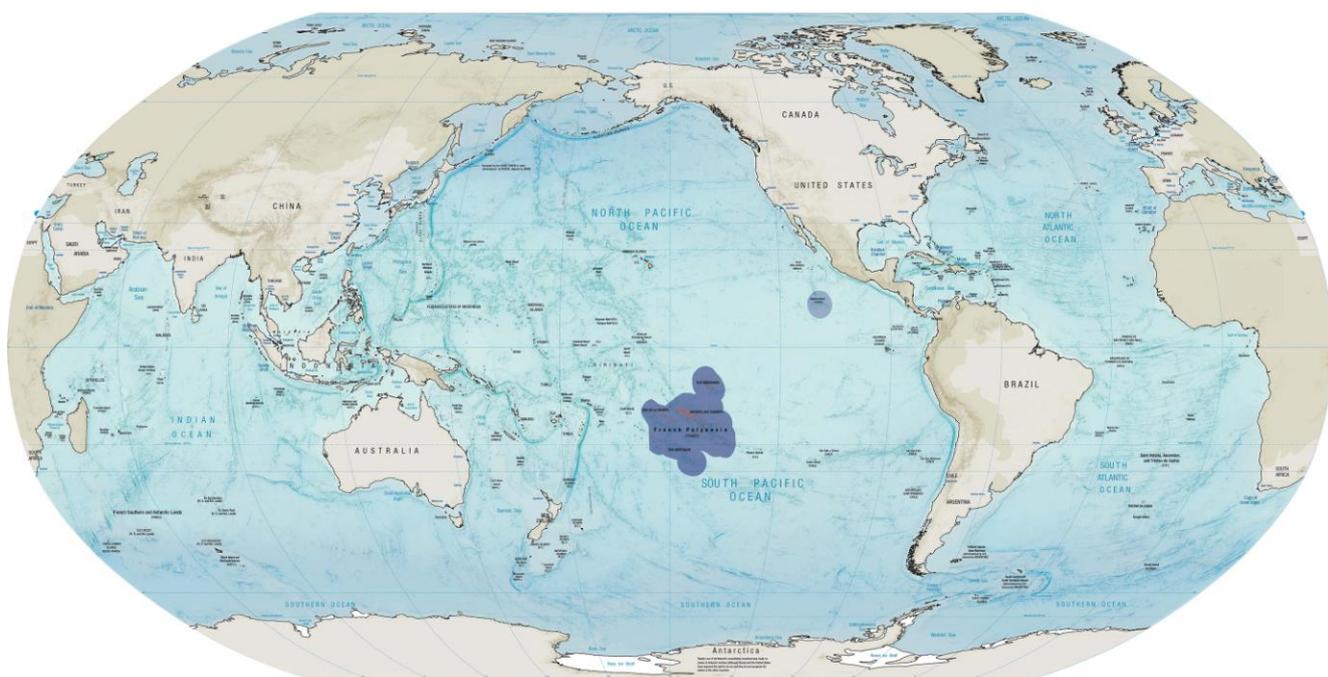
MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN CHARGE DES TRANSPORTS INTERINSULAIRES



Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



LIVRE II : SCHÉMA D'ARCHIPEL DES MARQUISES



Livre II

Le Schéma d'archipel des Marquises

« Il n'existe pas à l'heure actuelle de modèle de développement de la Polynésie française reposant sur des finalités partagées par la population, des politiques publiques dans lesquelles s'inscriraient des projets de territoire, des schémas territoriaux ou sectoriels d'aménagement, etc. Tous ces outils de planification, articulés entre eux, sont pourtant essentiels pour structurer l'action gouvernementale sur le long terme. Ils restent donc à inventer et à construire dans un contexte de raréfaction de la ressource financière. »

AFD (CIP 2015-2019)

Version n°2 avec mises à jour du 16 Décembre 2019

Ce rapport et les posters, cartes et schémas qui l'illustrent ont été réalisés par :

IAU-IdF ¹	EGIS Conseil	E&Y	PTPU
Sandrine Barreiro	Elise Dubois	Alexis Duprez	Charles Egretaud
Sandrine Beaufiles	Jean-François Henric	Nargiza Yakubova	Bruno Jouvin
Marie-Clémence Burg	Jean-Marc Merouani		Émile Lucas
Sylvie Castano			Peggy Marrens
Alexandra Cocquière			
Arlex Gomez			
Laurent Perrin			

Nous remercions très sincèrement toutes les personnes qui ont apporté conseils, informations et propositions dont ce travail s'est nourri, et en particulier l'équipe de maîtrise d'ouvrage autour de Bernard Amigues, Heifara Garbet, Franck Levaudi, Myriam Namri, Alexandra Mesnier, Mihiana Dauphin et Stéphane Cordobès.

Nos remerciements vont tout particulièrement au Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire en charge des transports interinsulaires, M. Jean-Christophe Bouissou, pour sa confiance.

Nous tenons enfin à remercier Thierry Paulais, directeur du bureau de l'AFD en Polynésie française, pour ses réflexions concernant l'application du concept anglo-saxon de « commons » à la gestion durable des lagons, dont nous nous sommes inspirés pour la rédaction de la section concernant les pressions anthropiques sur les lagons.

¹-Devenu récemment L'Institut Paris Region (ou « L'Institut »)

Lexique des sigles et acronymes les plus couramment employés

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	PLD	Pôle Local de Développement
AOC	Appellation d'origine contrôlée	PNR	Parc naturel régional
AM/P/G	Aire marine/protégée/gérée	PPRn	Plan de prévention des risques naturels
CCISM	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers	PRU	Programme de rénovation urbaine
CET	Centre d'enfouissement technique	RDO	Route de dégagement ouest
CGCT	Code général des collectivités territoriales	RDP	Route des plaines
CMPF	Cluster maritime de Polynésie française	RESCCUE	Projet de Restauration des Services Ecosystémiques et d'adaptation au Changement Climatique
CMR	Coefficient moyen de remplissage des chambres d'hôtel ou pension	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
DIREN	Direction de l'Environnement	SDAEP	Schéma directeur d'alimentation en eau potable
DOG	Document d'orientations générales des Schémas d'archipel	SDTCDD	Schéma directeur des transports collectifs et des déplacements durables de l'île de Tahiti
DRMM	Direction des Ressources Marines et Minières	SLR	<i>Sea Level Rise</i> (ou élévation du niveau des mers)
EnR	Energie renouvelable	SMUR	Service médical d'urgence et de réanimation
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale (ex. communauté de communes)	SPANC	Service public d'assainissement non collectif
EPN	Espace public numérique	SPIC	Service public industriel et commercial (principalement un service public environnemental)
OAP	Orientation d'aménagement et de programmation	SSLIA	Services de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs
PADD	Plan d'aménagement et de développement durable du SAGE	TPE	Très petite entreprise
PAF	Police de l'air et des frontières	TCSP	Transport en commun en site propre
PAL	Plan d'aménagement local	TIC	Technologies de l'information et de la communication
PAV	Point d'apport volontaire	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
PDEM	Plan de développement économique durable des Marquises	UPF	Université de Polynésie française
PDU	Plan de déplacements urbains	VRD	Voiries et réseaux divers
PGA	Plan général d'aménagement	ZDEP	Zone de développement économique prioritaire
PGD	Plan de gestion des déchets	ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
PGEM	Plan de gestion de l'espace maritime	ZPR	Zone de Pêche Réglementée

Avertissement

La loi de Pays n° 2012-17 SAGE précise que « *le PADD expose, à l'échelle de la Polynésie française, la manière dont le Pays souhaite voir évoluer son territoire dans le respect des principes du développement durable. Il organise l'articulation des archipels entre eux.*

Le PADD comprend :

- *Le schéma d'implantation des grands équipements d'infrastructures d'intérêt territorial à l'échelle du pays en matière: d'enseignement, de culture, de santé, d'information et de communication, de transports de biens et de personnes, d'énergie, des sports ;*

- *La localisation préférentielle notamment, des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques.*

Le PADD comprend un document spécifique, appelé Trame verte et bleue, relatif à l'érosion et la fragmentation des milieux naturels ainsi que des paysages. Il présente les objectifs prioritaires en vue de préserver les espèces et les fonctionnalités des écosystèmes. Ce document est basé sur des objectifs de maintien et de reconstitution des réseaux d'échanges au bénéfice de la faune et de la flore. Il vise aussi à constituer des zones tampons pour amoindrir les impacts des activités humaines sur l'environnement et inversement.

Les cinq schémas d'archipel déclinent le PADD. Ils expriment la politique de développement durable du territoire concerné en mettant en relation la stratégie de développement économique et d'aménagement de l'espace avec des objectifs quantifiés de préservation et de valorisation des espaces naturels, des sites et des paysages. »

Il apparaît ainsi que le PADD intègre les orientations de développement, d'aménagement et de préservation s'appliquant de manière « générique » sur l'ensemble du Fenua, tandis que les Schémas d'archipels décrivent, au travers des **Documents d'orientations générales (DOG)**, les orientations stratégiques concernant plus spécifiquement tel ou tel archipel, ou telle île en particulier, compte-tenu de leurs spécificités territoriales, sociales et culturelles.

Pour des raisons de cartographie, le schéma d'implantation des grands équipements d'infrastructures d'intérêt territorial ainsi que la Trame verte et bleue sont décomposés et présentés dans chacun des Schémas d'archipels plutôt que dans le PADD à l'échelle du Fenua.

Pour respecter le principe de « subsidiarité » entre documents de planification, le SAGE s'adresse principalement aux orientations stratégiques concernant l'avenir du Fenua et de ses cinq archipels. Il laisse ainsi aux PGA, PPRn², PGEM³ ou AMP/G, le soin d'adapter ses règles et principes en fonction des enjeux et des besoins locaux. **Il est à noter que l'article D.113-2 du Code de l'aménagement de la Polynésie stipule qu'un PGA doit être conforme au SAGE.** Or la notion de conformité revêt un sens juridique précis et très contraignant, laissant peu de place pour l'adaptation aux réalités locales vécues. **Il conviendrait donc de remplacer dans cet article l'adjectif « conforme » par « compatible » afin de mieux refléter la dimension stratégique du SAGE et l'équilibre à trouver dans l'articulation des normes.**

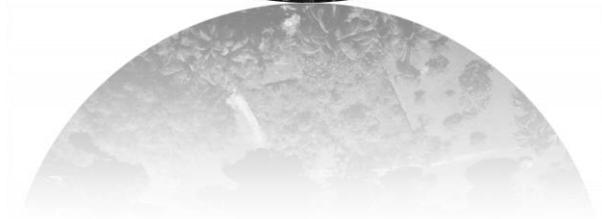
La mise en œuvre et le suivi du SAGE dans l'archipel des Marquises s'appuieront sur la dynamique intercommunale impulsée par la CODIM et sur la future agence d'aménagement et de développement durable créée par le Pays.

²-Ou outil assimilé de gestion des risques naturels (tel que « l'atlas des risques naturels de Polynésie française »)

³-Ou outil assimilé de gestion de l'espace maritime

Table des matières

I.	LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES MARQUISES	9
1.	DOCUMENT D'ORIENTATIONS GENERALES.....	10
A.	<i>Liaisons interinsulaires & désenclavement</i>	10
B.	<i>« Économie bleue »</i>	11
C.	<i>Urbanisme & logement</i>	14
D.	<i>Activités économiques (terrestres)</i>	17
E.	<i>Transports & déplacements (terrestres)</i>	19
F.	<i>Voiries, réseaux & production d'énergie</i>	20
G.	<i>Équipements & services publics</i>	21
H.	<i>Services publics environnementaux</i>	22
I.	<i>Foncier</i>	23
J.	<i>Culture, patrimoine, sport et développement</i>	23
K.	<i>Exposition aux risques naturels</i>	24
2.	SCHEMA D'IMPLANTATION DES GRANDS EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET TERRITORIAL	26
3.	TRAME VERTE ET BLEUE.....	28
A.	<i>Montagnes et motus</i>	28
B.	<i>Littoral</i>	31
C.	<i>Océan</i>	32



Chapitre III

Le schéma d'archipel des Marquises

I. Le schéma d'archipel des Marquises

L'archipel des Marquises est aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle trajectoire de développement grâce aux retombées d'une dynamique collective riche lui ayant permis de bâtir un projet territorial ambitieux. Le SAGE vise à accompagner cette dynamique et poser les conditions de la réussite du projet. Les Marquises portent un développement endogène, plus ouvert sur l'extérieur et mieux articulé avec Tahiti dans une relation de moindre dépendance pour ses services, mais en bonne coopération.

Le SAGE propose ainsi un archipel des Marquises uni, qui gagne les défis de la création locale d'emploi et de valeur ajoutée, de l'inversion des flux démographiques, du rayonnement culturel et de l'ouverture, et de son intégration pleine et entière dans un grand espace Pacifique, dans le respect et la valorisation de sa richesse environnementale et paysagère.

L'arrivée du haut-débit va jouer très rapidement un rôle essentiel pour le « désenclavement » de l'archipel, sa capacité à entrer dans les réseaux informationnels modernes et à rayonner à l'extérieur, d'offrir de nouvelles possibilités pour les activités économiques, l'éducation et la vie sociale et culturelle de ses habitants.

Le SAGE propose de créer les conditions de l'ouverture aérienne et maritime. L'aménagement de l'aéroport de Terre Déserte en aéroport régional offrant des liaisons passagers et fret sur hawaii *a minima* permettra d'assurer un renforcement de l'attractivité touristique et une capacité à exporter des productions à haute valeur ajoutée avec la création d'une filière thon frais. Les ports s'adapteront au développement de la filière pêche, du tourisme de croisière et de la plaisance.

Dans ce cadre, Taiohae occupera un rôle « central » de capitale d'archipel, par ses équipements, dont l'hôpital et le port. Pour autant, l'amélioration des transports internes à l'archipel, par des navettes maritimes et une liaison aérienne interne, et la diffusion du potentiel de développement économique dans chaque île devra effacer la dichotomie « groupe nord/groupe sud ».

Dans tous les secteurs économiques, les Marquises souhaitent capter plus de valeur ajoutée locale, en jouant sur les labels authentiques et la transformation et/ou le traitement in situ, pour leurs propres besoins ou pour l'exportation : tourisme, artisanat, agriculture, élevage, sylviculture...A cet égard, l'exploitation des forêts marquisiennes de pins des caraïbes fera partie des grands projets de développement économique de l'archipel, au même titre que la création d'un pôle d'excellence pour valoriser les savoir-faires des Marquises.

La préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels est essentielle pour l'attractivité de l'archipel, tant pour les visiteurs que pour ses habitants et ses jeunes en particulier. La maîtrise des impacts de la croissance attendue de la fréquentation de l'archipel doit être une priorité : aménagements optimisés des points d'entrée touristiques, hôtellerie à faible impact paysager et environnemental, gestion des flux dans les villages et sur les routes et sentiers. En particulier, un effort sera réalisé, avec le Pays, pour permettre aux communes d'offrir des solutions économiquement réalistes pour la distribution d'eau potable de meilleure qualité et la gestion des déchets. La dépendance aux hydrocarbures sera diminuée par la production d'énergies renouvelables adaptées.

Les besoins en habitat et foncier économique seront couverts par une politique de mobilisation foncière partagée avec le Pays, permettant le renforcement des centralités existantes autour de bourgs, et le désenclavement des terres. L'usage des terres domaniales devra être précisé dans un schéma directeur, intégrant en particulier les problématiques de développement économique, d'agriculture et d'élevage, d'habitat et d'équipements.

Les Marquises offriront ainsi à l'horizon du SAGE des parcours de vie diversifiés et épanouissants pour tous ses habitants, dans le cadre d'un développement économique local maîtrisé et durable.

1. DOCUMENT D'ORIENTATIONS GENERALES

A. Liaisons interinsulaires & désenclavement

▪ Liaisons aériennes

L'aéroport de Nuku A Taha/Terre Déserte sera réaménagé pour permettre des liaisons internationales depuis les pays voisins par avions moyen-courriers (de type 150 PAX par exemple). L'objectif sera d'y accueillir des vols directs, en particulier depuis hawaï, pour développer le tourisme aux Marquises et rendre possible l'exportation de thon frais vers Honolulu (qui est l'un des principaux marchés de poissons pélagiques en Asie-Pacifique) ou vers Papeete.

Ceci nécessitera non seulement l'agrandissement de sa piste et de son aérogare, mais aussi la construction d'équipements de Services de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA), ainsi que du personnel supplémentaire pour la sécurité, la police des frontières et la surveillance sanitaire (biosécurité). **Une étude de faisabilité devra être engagée sans tarder, à l'instar de celle menée pour l'aéroport de Rangiroa (cf. VII.1.A).**

L'archipel sera mieux desservi par air à partir de Tahiti grâce à l'augmentation des rotations permises en particulier par l'arrivée d'une nouvelle compagnie aérienne opérant à partir de 2020 avec des petits avions à réaction. **Par ailleurs, les nouveaux ATR 42-600 « STOL » d'Air Tahiti devraient permettre de desservir la plupart des pistes de l'archipel, sous réserve des conclusions de l'étude menée par le Pays concernant les contraintes existantes à la desserte (trouées et pistes).**

Les moyens SSLIA des aérodromes marquisiens devront être renforcés pour pouvoir faire face à une situation d'amerrissage forcé.

Un transport interinsulaire opéré par le Pays par hélicoptère, permettra d'assurer transferts médicaux, tournées administratives, etc., entre les îles de l'archipel.

▪ Liaisons maritimes

L'archipel est desservi irrégulièrement depuis Tahiti par la goélette de fret Taporo 9 et le cargo mixte Aranui 5. Ce dernier est capable d'embarquer quelques véhicules, du fret et des passagers dans des conditions de confort relativement luxueuses et donc chères qui le réservent de ce fait à une clientèle de croisiéristes. **Compte-tenu de la distance séparant les Marquises de Tahiti, le transport maritime de passagers n'est pas une alternative envisageable à l'avion.**

Il est par contre attractif pour du cabotage intra-archipélagique, comme le pratique le cargo-mixte Aranui 5, à condition que les bateaux et les tarifs proposés le permettent. En pratique aujourd'hui, la majorité des marquisiens voyagent à bord de bonitiers pour se rendre d'une île à l'autre, au sein du même groupe. La question de la baisse du coût du transport maritime ne se pose pas seulement pour les passagers, mais aussi pour les marchandises, car l'acheminement

Aéroport de Nuku A Taha à Nuku Hiva



Source : IAU – IdF

La goélette de fret Taporo IX



Source : La Dépêche de Tahiti

Les bonitiers, modes de locomotion les plus fréquents



Source : Les Marquises – Le Monde

du fret depuis Tahiti a une forte répercussion sur le prix de certaines denrées et marchandises, en particulier dans les îles les plus lointaines.

Au-delà des améliorations attendues concernant les modes de propulsion hybride des cargos (cf. II.1.B), le SAGE préconise la mise en place, sur les lignes « mixtes », d'une péréquation tarifaire entre billets croisière et fret pour diminuer le prix de ce dernier.

Une navette maritime publique opérera sur le groupe nord à partir du port de Tahioae, à l'image de celle déjà mise en place sur le groupe sud. La répartition et l'équilibre du financement de cette navette seront étudiés pour garantir sa pérennité dans le cadre d'un contrat de DSP subventionné.

Un projet de liaison maritime entre un futur débarcadère proche de Nuku A Taha et Taiohae sera étudié pour permettre le transfert facilité des touristes et éventuellement de marchandises lorsque les conditions météorologiques le permettront et ainsi éviter la route traversière.

▪ **Liaisons internet et téléphoniques**

La mise en service du câble Natitua en décembre 2018 permet enfin l'accès de l'archipel à l'internet haut débit, après de nombreuses années de raccordement internet uniquement par satellite à bas débit. La couverture Vini, aujourd'hui limitée au système GPRS, devrait rapidement passer au haut débit également. **Ce raccordement est fondamental à la mise en place d'un projet de développement endogène. Il rend possible les espoirs portés par les élus et la population des Marquises en matière de qualité de vie, santé, développement économique et touristique.**

En complément du déploiement de ces infrastructures numériques, il faudra démocratiser l'usage des TIC, en particulier **pour faciliter les démarches administratives dématérialisées à la population de l'archipel.**

Parmi les actions possibles, le SAGE, en accord avec le plan d'actions du SDAN, préconise la mise en place « d'espaces publics numériques » (EPN), dotés de matériel informatique, d'une connexion Internet à haut débit et bénéficiant à certaines heures, de la présence d'un animateur/formateur.

Cérémonie de réception du câble Natitua à Nuku Hiva



Source : www.megazap.fr

B. « Économie bleue »

Le SAGE soutient tout d'abord le projet de classement par l'UNESCO des Marquises sur la liste du patrimoine de l'Humanité. L'ensemble du projet de développement des Marquises devra être compatible avec les recommandations de l'UNESCO en matière de mise en valeur et de gestion durable du patrimoine culturel et naturel des îles.

Le potentiel de développement économique autour de la mer est particulièrement fort aux Marquises à travers trois vecteurs principaux : la croisière, la plaisance et la pêche.

▪ **Tourisme balnéaire**

Archipel connu dans le monde entier pour sa beauté et son authenticité, les Marquises restent encore largement à l'écart des flux touristiques. Si le tourisme « vert » constitue une cible de choix, le tourisme balnéaire représente aussi un vrai potentiel car l'archipel dispose de superbes plages au fond de baies bien abritées.

En moyenne, près de 10 000 touristes visitent les Marquises chaque année et **le Plan de développement économique et durable des Marquises (PDEM 2012-2027) se donne comme objectif un doublement à terme de la fréquentation touristique.**

L'offre d'hébergement est actuellement limitée à 2 hôtels (l'un à Hiva Oa et l'autre à Nuku Hiva) et à quelques pensions de famille, représentant environ 130 unités d'hébergement touristique. **Il faudra sans doute la doubler pour atteindre les objectifs fixés par le PDEM. Des critères stricts devront être respectés : intégration paysagère, faible impact environnemental. L'accès à la mer sera dans tous les cas préservé.**

Le SAGE recommande de développer un hébergement touristique qualitatif, à faible impact paysager et écologique, sur des sites propices au tourisme balnéaire ou dans les centres urbains constitués et bien desservis. Il propose conjointement d'augmenter l'offre d'activités balnéaires : paddle, va'a, bateaux à moteur ou à voile, plongée sous-marine, kite-surf, excursions en bateau, etc.

▪ **Croisière et plaisance**

Les croisiéristes représentent plus de la moitié des touristes aux Marquises et ce taux tend à s'accroître légèrement. De plus, les Marquises sont les premières îles polynésiennes rencontrées par les bateaux passant le canal de Panama. Elles constituent donc leur première escale dans le Pacifique sud.

Les Marquises sont déjà desservies par l'Aranui 5 et le Paul Gauguin qui offrent divers circuits de croisière au départ de Papeete. Des projets existent qui multiplieraient le nombre de croisiéristes dans les Marquises. C'est pourquoi il est essentiel d'améliorer les conditions d'accueil des touristes sur les quais de Taiohae, Atuona et Hatiheu, afin de leur offrir un accès plus agréable, pratique et sécurisé.

Le SAGE préconise que, dans le cadre d'une étude urbaine globale du front de mer de Taiohae, soit intégrée la question du réaménagement du port et de ses accès. La diffusion des flux de touristes depuis le « petit quai » de Taiohae devra être particulièrement étudiée. Elle nécessitera des aménagements d'espaces publics « confortables » et la mise en place de plateformes et trottoirs de circulation piétonne. Elle imposera également la création d'activités commerciales sur place et l'aménagement de circuits de randonnées au départ de Taiohae.

La plaisance est également un segment touristique prometteur. **Malheureusement, les conditions d'accueil des bateaux dans les différentes baies de l'archipel ne sont pas satisfaisantes.** Pour améliorer la situation, en lien avec les recommandations de la

Baie d'Anaho à Nuku Hiva



Source : Geo

Hôtel Hiva Oa Hanakee Pearl Lodge



Source : Magiclub Voyages

Front de mer à Taiohae



Source : CruiseMapper

« Stratégie de développement d'une route des 36 mois, il s'agira donc:

- **De créer des petites marinas à Hiva Oa et à Nuku Hiva.** Ces projets se feront sous réserve d'études d'impact sur l'environnement et de leur équipement en dispositifs de récupération et de traitement des eaux grises et noires ainsi que de bacs avec tri sélectif pour la récupération des déchets ménagers des bateaux.
- **De proposer quelques mouillages écologiques municipaux dans les baies les plus adaptées à la navigation** (dont certaines seront dotées de fare pote'e, de points d'eau et de collecte de déchets). **L'implantation de pontons flottants à Taiohae et Atuona sera étudiée si les marinas ne peuvent pas y être réalisées.**

▪ **Pêche et aquaculture**

La pêche constitue un enjeu essentiel du développement des Marquises. Les élus de l'archipel se sont fortement mobilisés à travers leur PDEM puis **dans le cadre du projet Marquesas Fisheries Project (MFP)**. Ce projet vise à développer, d'une part, une pêche de thon frais à haute valeur ajoutée pour l'exportation, respectant les strictes réglementations en vigueur, réalisée par des thoniers de 13 à 24m, à l'intérieur de la ZEE polynésienne et, d'autre part, à appuyer le développement d'une pêche « familiale » sur potimarara, au profit du marché local en développement, génératrice de revenus pour les pêcheurs et traçable à des fins de préservation de la ressource.

Le SAGE recommande :

- **De favoriser une filière de pêche semi-industrielle basée sur la ressource en thon de grande qualité pour l'exportation :** aménagement de l'aéroport de Nuku Hiva (voir plus haut) pour permettre l'exportation à Hawaii (et du stockage sur place), aménagement du port de Taiohae, aménagement des ports des autres îles pour permettre le déchargement puis la collecte des poissons vers Taiohae (quais adaptés, entrepôts réfrigérés), et enfin aménagement d'une zone de carénage, d'abord à Taiohae, puis à Atuona si le potentiel est vérifié. Les conditions de stockage d'hydrocarbures seront étudiées.
- **D'aider la pêche artisanale et de favoriser le renouvellement de la ressource** par la mise en place d'une aire marine protégée ou gérée (cf. 3.B), la pose de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) non dérivants, l'équipement des pêcheurs en potimarara en aluminium, l'installation sur chacune des îles de containers réfrigérés pour le stockage du poisson et la vente de glace.

Le SAGE soutient le projet porté par la CODIM, tout en notant qu'il reste encore des points à clarifier sur son dimensionnement et sur son impact environnemental. Parmi les différentes hypothèses de structuration de la filière, le SAGE préconise de suivre l'option 3 du MFP (page 19) : infrastructures de pêche sur le port de Taiohae,

**Emplacement possible pour une marina
Nuku Hiva**



Source : IAU – IdF

Flotte des thoniers à Papeete



Source : DR

Retour de la pêche à Nuku Hiva



Source : IAU – IdF

Potimarara en aluminium



Source : Marinalu

développement du carénage sur Atunoa à terme, en fonction de l'ampleur du développement.

L'aménagement du port de Taiohae concernera l'agrandissement du quai actuel pour permettre l'accostage de plusieurs thoniers et du bateau collecteur, la création d'une zone de réception du poisson, d'un bâtiment de mareyage doté de la certification *hazardous Analysis Critical Control Point* (HACCP) pour le filetage, l'étêtage et l'équeutage puis le contrôle de la qualité, de la température selon les besoins des acheteurs régionaux et internationaux, et enfin d'un stockage temporaire avant transfert maritime ou routier vers l'aéroport de Terre Déserte.

En complément, une étude détaillée devra déterminer les conditions d'aménagement du port de Taiohae (en particulier le Quai des caboteurs et des paquebots rénové en 2011) pour faire face aux besoins d'approvisionnement de l'archipel, amenés à progresser de façon significative avec les besoins en matériaux, carburants, produits transformés, et à l'amélioration des conditions d'accueil des touristes prévues à l'horizon du projet porté par le SAGE.

C. Urbanisme & logement

▪ Centralités urbaines

Conformément à l'une des orientations présentées en introduction, le SAGE entend favoriser la réalisation d'une (ou plusieurs selon le cas) « centralité urbaine multifonctionnelle » dans les îles.

L'objectif est de permettre aux habitants, comme aux visiteurs extérieurs, de trouver en un même lieu les services publics essentiels (antenne de l'OPT, banque/distributeur de billets, centre médical/dispensaire, etc.), ainsi que des commerces et restaurants susceptibles d'apporter de l'animation sociale et commerciale, et, si possible, une salle polyvalente pour accueillir les rassemblements culturels de toute nature. Pour qu'un tel lieu fonctionne bien, il doit si possible réunir les conditions suivantes :

- **Être assez compact pour être facilement parcourable à pied** (pas plus de 10-15 mn, soit dans un rayon de 250 m environ) ;
- **Être organisé autour d'un espace public, agréablement aménagé** (mobilier), confortable sur le plan climatique (végétation haute, tonnelle, abris contre la pluie) et d'une taille suffisante pour pouvoir accueillir marché forain et manifestations culturelles emblématiques (le heiva en particulier) ;
- **Être facilement accessible par la plupart des modes de transport** y compris publics (bus, taxis, navettes maritimes le cas échéant) et comprendre des emplacements de stationnement.

Pour faciliter ce type d'aménagement, les communes ou le Pays devront maîtriser l'essentiel du foncier.

Ces centralités devront proposer diverses fonctions indispensables :

Heiva à Taiohae



Source : Welcome Tahiti

Les 50 pas du Roy à Taiohae
un espace récréatif à forte valeur collective



Source : PTPU

- **Fonction administrative** : mairie, espace de permanence de services publics et administratif...
- **Fonction économique et commerciale** : quelques activités commerciales (alimentation surtout), éventuellement bureaux de passage avec accès Internet et matériel de bureau (imprimante etc.), lieu de marché...
- **Fonction sociale et éducative** : salles avec accès Internet haut-débit avec possibilité de visio-conférence (avec débit satellite amélioré puis liaison câble dès que possible) pour de la formation ou de la télémédecine, abri en cas de submersion marine...
- **Fonction culturelle et de loisirs** : terrain pour le Heiva, éventuellement espace pour les jeux et sports collectifs, etc.
- **Fonction habitat (éventuellement)** : développement de projets d'habitat à préciser dans les PGA, pour accueillir une partie de la politique de logement du territoire.

Les aménagements en lien avec ces centralités seront reculés par rapport aux rivages pour limiter les risques de submersion marine. D'une façon générale, l'enjeu en matière d'urbanisme sera de permettre un développement urbain en retrait des espaces côtiers, à proximité des centralités regroupant les services. **Les locaux à vocation économique et les équipements liés à la logistique portuaire (ateliers, entrepôts) pourront néanmoins être réalisés à l'intérieur des 50 pas du Roy.**

Le SAGE demande que chaque commune, au travers de son PGA, identifie le ou les sites les plus propices et propose des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) permettant d'atteindre cet objectif.

Pour Taiohae et Atuona, compte-tenu de leur rôle de portes d'entrée dans l'archipel, le SAGE préconise la réalisation d'une étude d'aménagement d'ensemble de leur front de mer, intégrant urbanisme, espaces publics, paysagement, cheminements et circulations, etc. Il s'agira en particulier d'améliorer la qualité des espaces publics pour les rendre plus confortables et accueillants. Cette étude devra également prendre en considération les ports et l'ensemble des fonctions qu'ils doivent remplir : déchargement et stockage du fret, déchargement et transformation des produits de la pêche, accueil des croisiéristes et plaisanciers, etc.

▪ **Logement et besoins fonciers :**

La construction de logements doit répondre aux besoins de croissance de la population et de décohabitation des familles, sachant qu'aujourd'hui les jeunes générations aspirent plus à vivre sous leur propre toit qu'auparavant, mais que pour autant, la rareté du foncier viabilisé et le budget nécessaire à la construction d'un fare ne permettent pas facilement de répondre à ce besoin. La question de l'indivision est particulièrement sensible aux Marquises et freine largement les capacités de développement d'habitat. Si certaines îles bénéficient de nombreuses terres domaniales (Nuku Hiva par

exemple), d'autres en sont dépourvues (Ua Pou), ce qui bloque encore largement le potentiel de développement de l'habitat. L'Eglise (le Camica) est propriétaire d'un foncier important sur lequel des projets d'intérêt général pourraient être menés.

La mise à disposition du foncier pour permettre la création d'une offre de logements adaptés aux besoins, hors des zones à risques, et à proximité de centralités, sans gaspillage de foncier à vocation agricole est ainsi un défi important sur lequel le Schéma directeur foncier devra trouver des réponses, en lien avec l'évolution de la législation du Pays et des aides pour la sortie de l'indivision (cf. 2.G). La mise à disposition de terrain aménageable plus en hauteur, hors des secteurs à risque de submersion marine et de glissement de terrain, sera privilégiée.

Compte-tenu des hypothèses de répartition de la croissance démographique attendue en Polynésie française et du rôle attribué à l'archipel dans le schéma d'organisation territoriale du Fenua, il est envisagé une croissance totale de plus de **3 000 personnes, ce qui porterait sa population à près de 12 300 habitants à l'horizon 2040.**

En prenant en considération le scénario de ralentissement de la baisse de la taille moyenne des ménages (cf. Livre 1 p.32, courbe rouge) et les hypothèses de répartition de la croissance de la population entre archipels intégrées dans le scénario de référence, le nombre de résidences principales aux Marquises devrait s'élever à près de 4 100 logements vers 2040 (cf. Annexe 1). Si l'on prend pour hypothèse que le nombre de logements vacants et de résidences secondaires restera constant en volume sur la période du SAGE, on en déduit que pour couvrir les besoins, **il faudra construire environ 1 340 logements en résidences principales dans l'archipel d'ici à 2040.**

Compte-tenu de la rareté du foncier viabilisé et des contraintes grevant les urbanisations nouvelles (indivision, risques naturels, enclavement, etc.), on estime que la taille des terrains à usage résidentiel devrait se situer autour de 1 000 m² en moyenne (ou 1 200 m² en comptant les voiries d'accès).

On en déduit que pour les Marquises, les besoins fonciers totaux pour l'habitat à l'horizon du SAGE s'élèveront à près de 160 ha.

Il appartiendra bien entendu aux PGA de statuer sur les zones à urbaniser et les règles de densité ou d'occupation du sol prescriptibles. Il faudra qu'ils soient particulièrement vigilants pour que les futures zones à urbaniser soient aussi économes que possible en foncier et que les sites aménagés sur des pentes nécessitent le moins possible de terrassements ou aient recours à des aménagements « paysagers » (cf. 3A).

Pour mieux répondre au problème récurrent de solvabilité des ménages (en particuliers celle des plus jeunes), l'OPH s'attachera à construire en accession sociale à la propriété des logements plus économiques que les habituels « fare OPH » (une pièce d'habitation + bloc sanitaire/cuisine) en autorisant ensuite leurs occupants à les agrandir par adjonction de pièces supplémentaires, selon leurs besoins et leurs moyens.

Compte-tenu de leurs équipements sanitaires et scolaires, il faudra que les îles de Nuku Hiva et Hiva Oa intègrent dans leur programmation résidentielle une offre locative répondant aux besoins de populations présentes « temporairement ou saisonnièrement » (assistants hospitaliers, collégiens et lycéens, etc.).

Enfin, le SAGE préconise la mise en place de recommandations architecturales et paysagères pour l'intégration des nouvelles constructions dans l'environnement. Ces préconisations pourront être déclinées par île.

D. Activités économiques (terrestres)

Outre les secteurs de « l'économie bleue » abordés au chapitre 2B, les activités économiques les plus porteuses pour l'archipel concernent l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et le tourisme.

▪ Agriculture et sylviculture

Avec 838 exploitations, les Marquises représentent 15% des exploitations de la Polynésie française (+ 35% depuis 1995). La surface agricole utile est de 7 022 hectares, soit 18% de la surface agricole totale. Elle est composée à 71% de pâturages peu productifs (4 975 ha) et à 24% par des cocoteraies. Les cultures fruitières occupent 271 hectares avec 617 exploitations.

Les orientations les plus prometteuses en matière de cultures concernent :

- **La filière fruit par le développement d'un label AOP des Marquises et la certification bio des produits** (agrumes, noni...);
- **Le coprah**, par le renouvellement des anciennes plantations;
- **La filière vivrière** (banane, fei, taro...) par l'amélioration des techniques culturales (irrigation...)

Le SAGE propose de mettre en place des containers réfrigérés sur les quais où accostent les cargos afin de permettre aux agriculteurs et arboriculteurs de charger sur ces navires des quantités plus importantes de fruits et légumes entre deux rotations de cargo. Il propose aussi de mettre en place et maintenir des mesures générales de prise en charge du fret des principaux intrants agricoles importés de Tahiti vers les îles.

Les Marquises constituent l'une des principales terres d'élevage de la Polynésie française, grâce à l'abondance des pâtures pour les chèvres, chevaux et bovins. Les pâturages les mieux adaptés à cette exploitation extensive doivent être préservés. La question de la construction d'un abattoir pourra être envisagée à terme. Une unité d'abattage mobile pourrait être considérée entre temps.

L'apiculture doit structurer fortement sa filière à travers une appellation « Miel Sauvage des Marquises ».

Enfin, le potentiel en matière d'agroforesterie doit être valorisé. Deux ressources forestières sont exploitées aux Marquises, le bois d'ébénisterie et le pin (*Pinus carai-beae*). Sur l'ensemble de la

Cocoteraie à Nuku Hiva



Source : PTPU

Forêt de pins des caraïbes à Nuku Hiva



Polynésie, c'est l'archipel des Marquises qui a été le plus planté en bois de pin (2 000 ha de pins caraïbes). La quasi-totalité du massif marquisien est répartie sur Nuku Hiva (1 462 ha) et Hiva Oa (556 ha). A Nuku Hiva, l'intégralité des boisements en pin des caraïbes a été réalisée sur terre domaniale. Par contre, à Hiva Oa, 90% des plantations sont sur terrains privés, sans convention d'exploitation avec l'administration forestière. Outre les questions de traitement du bois et de longévité des constructions, le manque de voies d'accès aux massifs forestiers et l'absence de scierie à Nuku Hiva freinent l'exploitation.

Le SAGE préconise une sylviculture durable avec une meilleure gestion de la ressource (et en particulier de son renouvellement) à travers des dispositifs de replantation en bois nobles gérés par la DAG et la structuration d'une filière en matière de transformation (découpe, traitement...). Pour ce faire, il s'agira d'améliorer les chemins forestiers existants, voire d'en créer de nouveaux, et d'installer une scierie, prioritairement sur le Plateau de Toovii, avec une unité de traitement et de stockage.

Dans l'attente d'un dispositif de transformation locale du bois, les potentiels d'exploitation modernes doivent être soutenus (par exemple exploitation avec des machines modernes à tête d'abattage moyenne, avec envoi à Tahiti par bateau de 1 000 troncs équarris à chaque passage). Le Pays étudie la mise en place d'une filière bois pour construire les fare OPH (voir plus haut). On privilégiera la ressource locale pour la construction de ces fare.

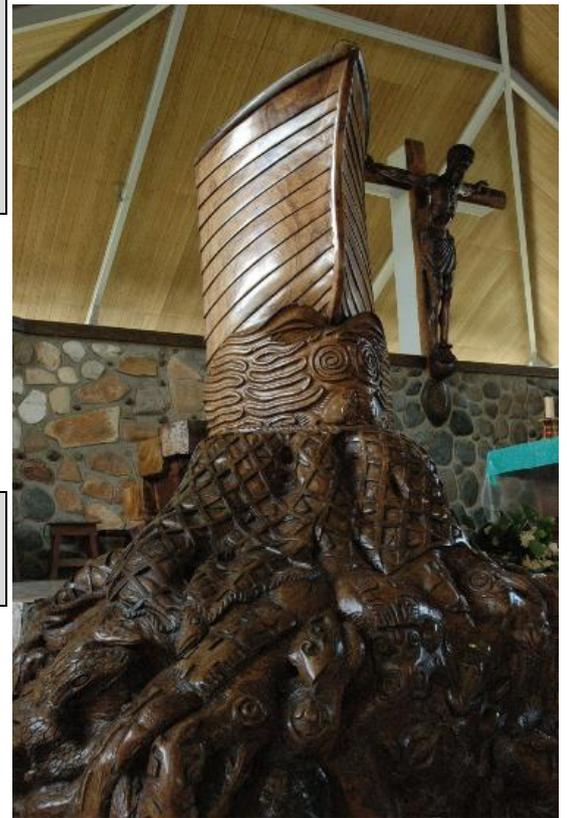
Le SAGE propose que des obligations de plantation de bois précieux (tau par ex.) soient imposées aux bénéficiaires de terrains à valoriser sur les terres domaniales.

Enfin, l'un des objectifs principaux est de conserver autant que possible de valeur ajoutée dans la transformation des produits agricoles et sylvicoles sur place. Ce qui était vrai pour la pêche l'est aussi pour les autres productions : il est essentiel que les marquisiens puissent profiter des retombées économiques d'une transformation de leurs productions sur place, à travers la mise en place de filières complètes. Pour les produits frais (poisson, viande, produits agricoles...), il s'agit de développer les unités de découpe, de fabrication de jus etc., ainsi que de stockage frais. Du foncier devra être identifié et réservé à cet effet sur certains secteurs stratégiques : Plateau de Toovii par exemple, aéroports et ports principalement. De petites unités de transformation seront également favorisées sous forme d'ateliers relais par exemple (voir plus loin).

▪ Tourisme

Le potentiel de tourisme nautique et de croisière a déjà été évoqué. Les acteurs des Marquises souhaitent également développer le tourisme « vert » ou éco-tourisme et tourisme culturel (festival des Marquises). Le développement des liaisons aériennes et maritimes au sein de la Polynésie, mais aussi le développement d'une liaison aérienne internationale vers Hawaï, et peut-être au-delà, seront à même d'ouvrir de nouveaux marchés aux Marquises.

Exemple d'utilisation du bois précieux



Source : DR

Exemple d'ecolodges à Bora Bora



Source : TripAdvisor

L'enjeu sera ici d'arriver à accueillir de façon adaptée les nouveaux flux touristiques sans porter atteinte à la très grande qualité paysagère et environnementale de l'archipel. Les élus locaux sont décidés à mettre en œuvre une stratégie de développement touristique progressive. Un autre enjeu sera de coordonner cette activité avec les autres activités économiques : artisanat et culture, agrotourisme...

En matière d'aménagement, il sera essentiellement attendu la **réalisation de chemins et sentiers de randonnée balisés** (voir plus bas).

L'offre en hôtellerie traditionnelle sera développée de façon raisonnée : dans les centralités déjà existantes et équipées, sur des unités à faible impact environnemental, et dans la préservation de la qualité paysagère de l'archipel (écolodges, bungalows).

Il sera également nécessaire de développer et professionnaliser l'offre d'hébergement en pensions et à la ferme accompagnée par des guides bénévoles ou professionnels, une signalétique améliorée sur les chemins et les routes, et un accès facilité aux chemins, y compris forestiers.

▪ **Activités économiques artisanales :**

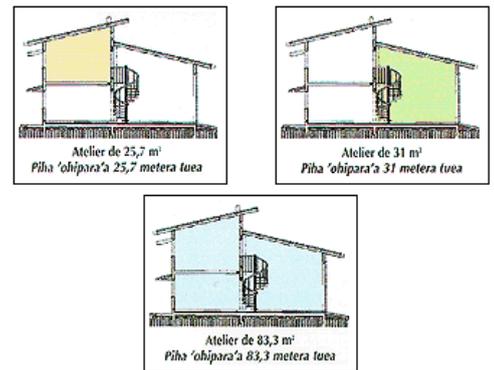
Pour favoriser le développement local et la création d'emplois, premier des objectifs exprimés par les tavana, le SAGE encouragera la réalisation « d'ateliers-relais » dans l'archipel. Il s'agira d'y répliquer la formule d'incitation à la création d'entreprise expérimentée par la CCISM à Tupaerui, Taravao ou Moorea, consistant à prêter à un artisan un local d'activités tout équipé, d'une surface variant de 25 à 85 m² de planchers, contre une redevance pendant une période de 30 mois. Pendant les premiers mois, les redevances sont équivalentes à 50% d'un loyer normal et rattrapent progressivement le niveau de prix du marché au bout des 30 mois. Cette période permet au porteur de projet de développer son activité avant de déménager dans ses propres locaux, une fois celle-ci pérennisée.

En contrepartie, il appartiendra aux communes d'identifier et viabiliser des sites propices à l'implantation de petites zones d'activités économiques, principalement à proximité des centralités existantes.

E. Transports & déplacements (terrestres)

Le faible développement et l'état du réseau routier limitent l'offre de transports terrestres au ramassage scolaire et à quelques taxis. Le développement d'autres offres de transport se heurte aujourd'hui aux faibles volumes de déplacements et à la qualité des routes. Une réflexion pourra être menée pour le développement de navettes à vocation mixte population et touristes entre quelques points d'attraction (en particulier entre l'aéroport et le village de Taiohae), dans le cadre d'une DSP.

Typologies d'ateliers-relais proposées



Source : Ministère de l'Économie/DGAE PF

Route traversière de liaison Taiohae – Terre Déserte



Source : Tahiti Infos

F. Voiries, réseaux & production d'énergie

▪ Voiries

Le développement routier a fait l'objet d'investissements considérables dans les dix dernières années, mais reste inégalement développé. La liaison Taiohae – Aéroport de Terre Déserte, voie stratégique de 46 km, a été terminée, et permet de réduire le temps de déplacement de 4h à 1h et de sécuriser la liaison (notamment par temps de pluie). La desserte de tous les villages par une piste normalement praticable « tous temps », depuis le chef-lieu de chaque île, est pratiquement achevée. Le bitumage des voies, trop coûteux en entretien, a été abandonné au profit du bétonnage.

Cependant les moyens consacrés à l'entretien des pistes ne suffisent pas toujours à assurer partout une qualité minimum de service aux usagers. **L'amélioration du réseau routier reste donc un enjeu fort du développement de l'archipel, en particulier les routes permettant la liaison entre vallées et le désenclavement des vallées.**

Si l'essentiel est aujourd'hui réalisé en matière de création de routes, l'enjeu est aujourd'hui d'améliorer leur qualité, leur sécurité et leur paysagement.

Face à l'ampleur des besoins, les élus de la CODIM envisagent de prioriser les tronçons à améliorer. Il est attendu que les nouvelles routes puissent accueillir des véhicules de transport collectif pour le transport des habitants ou des touristes, dont la jauge pourrait être celle de mini-bus par exemple.

La pratique de la marche et du vélo doit être encouragée pour des raisons de santé et d'écologie. L'aménagement de pistes de marche à pied dans les villages, d'un réseau balisé de sentiers de randonnée est indispensable à la fois pour sécuriser les circulations piétonnes (en particulier celle des croisiéristes débarquant dans les ports) mais aussi pour la montée en puissance du tourisme vert.

Le SAGE recommande qu'un schéma directeur des routes de désenclavement et chemins de randonnée et VTT soit conjointement réalisé par le Pays et la CODIM et que soient programmées les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des tronçons prioritaires (cf. 2G).

▪ Énergie

En termes de production électrique, l'archipel est aujourd'hui essentiellement alimenté par énergie thermique. Au regard de l'image qu'il souhaite renvoyer, il doit être exemplaire en matière d'EnR. La mise en concurrence prochaine d'EDT qui occupe une position de quasi-monopole appelle une réflexion pour progresser sur un meilleur mix énergétique.

Le SAGE, en conformité avec le schéma directeur des ENR, propose de faire évoluer leur approvisionnement électrique vers des systèmes hybrides thermique-EnR, qui présentent le grand avantage

Mini-bus à Tahiti



Source : Tahiti Infos

Turbine hydroélectrique aux Marquises



de pouvoir s'adapter aux écarts de production et de consommation tout en diminuant la dépendance aux hydrocarbures.

Les énergies éoliennes (Terre Déserte) et hydrauliques (Aakapa) devront être également exploitées, en complément de l'énergie solaire, car les ressources sont importantes.

Par ailleurs, les toitures des bâtiments publics, dont l'usage est principalement diurne (écoles, administrations), seront progressivement équipées en panneaux solaires, afin d'injecter du courant « vert » dans le réseau.

G. Équipements & services publics

▪ Internet et services publics :

L'usage d'Internet sera très fortement développé à la suite de la connexion en décembre 2018 des Marquises au câble Natitua. Des salles spécifiques raccordées, équipées, et organisées de façon à permettre une variété d'usages (télémédecine, enseignement, etc.) seront aménagées dans chaque île, au cœur de leur principale centralité.

La couverture téléphonique haut-débit sera réalisée sur l'ensemble de l'archipel, d'abord en 3G, puis directement en 5G.

▪ Accès aux services et équipements :

Conformément à la stratégie économique proposée (cf. II-PADD du Fenua) et en complément des sections existantes sur l'archipel, le SAGE suggère de mettre en place des formations spécifiques aux métiers de la culture, du patrimoine et de l'artisanat. Pour cela, il conviendra de construire à Tahioae un lycée professionnel préparant aux diplômes de Bac pro et BTS dans ces domaines, en continuité avec les formations déjà proposées par les CETAD et les CJA.

Les **écoles** nécessitent globalement une rénovation importante, qui pèse sur les budgets communaux. Par ailleurs beaucoup de classes ferment. L'usage d'Internet devra être très diffusé pour permettre d'adapter les modes éducatifs et de développer l'e-éducation encadrée par des éducateurs. Une réflexion avec le Pays sera menée pour la prise en charge des déplacements des enfants pour les petites vacances.

La position de l'hôpital de Nuku Hiva sera renforcée par l'amélioration de la qualité des transports internes à l'archipel (usage de l'hydravion et/ou de l'hélicoptère pour le transport des malades). L'amélioration des routes permettra également de faciliter l'accès aux dispensaires qu'il s'agira d'installer dans chaque île habitée de l'archipel. Ces dispensaires seront équipés de salles de télémédecine les reliant à l'hôpital de Nuku Hiva ou au CHPF du Taaone. **Le système de santé devra s'adapter à l'arrivée de touristes en plus grand nombre qu'il faudra être en capacité de soigner sur place.**

H. Services publics environnementaux

▪ Alimentation en eau potable

L'approvisionnement en eau potable constitue un enjeu aux Marquises, la plupart des contrôles effectués sur l'eau des captages et des sources de Nuku Hiva et Hiva Oa étant non conformes (les autres îles n'ayant pas de contrôle de la qualité de l'eau), pour les raisons suivantes :

- réseaux de distribution poreux dont le renouvellement représente une lourde charge financière pour les services hydrauliques des communes ;
- absence de traitement adapté et efficient des ressources en eau de surface et déficience de ressources souterraines (moins vulnérables que les eaux de surface), par exemple à Nuku Hiva et Hiva Oa ;
- une mauvaise exploitation des installations due à une carence en personnel technique qualifié (Nuku Hiva) ;
- dysfonctionnement des postes de chloration ;
- vétusté et entretien insuffisant des ouvrages existants.

Les communes perçoivent aujourd'hui de très faibles recettes rendant difficile le bon entretien des équipements et expliquant en grande partie les constats de dégradation. D'où un recours généralisé à des subventions extérieures pour financer l'alimentation en eau potable et notamment les différentes recommandations définies dans le cadre des schémas directeurs (SDAEP).

A Nuku Hiva, les fontaines publiques sont alimentées par le réseau public et dotées de dispositifs de filtration et de lampes UV mais les résultats des analyses indiquent une qualité de l'eau variable, généralement non potable et turbide lors des pluies. La connaissance ancienne de la non-potabilité de l'eau par les habitants évite les problèmes sanitaires majeurs, **les ménages consommant essentiellement de l'eau minérale embouteillée.**

Dans le cadre du projet de développement touristique des Marquises, la question de l'eau potable est centrale et devra trouver des solutions soutenables économiquement pour les communes.

Une réflexion devra être menée, à l'échelle de la Polynésie, pour imaginer une adaptation des critères et indicateurs de mesure de la qualité de l'eau.

Les PGA devront imposer des périmètres de protection des captages.

▪ Gestion des déchets

Les îles de Nuku Hiva et de Ua Pou se distinguent par la mise en œuvre d'un centre d'enfouissement technique et d'une politique volontariste de tri des déchets. Ailleurs, la situation est problématique et, en l'absence de CET, les déchets sont mis en décharge. Les investissements imposés pour la réalisation de CET et

Installation d'un ouvrage de gestion de l'eau potable à Tahuata



Source : AFD

le coût de traitement des déchets pèsent fortement sur le budget annexe des communes.

Le SAGE demande à ce que toutes les îles s'équipent d'un CET de catégorie 2 et/ou 3.

Pour les déchets ultimes, la réflexion porte sur le transport maritime devant répondre aux conditions de sécurité vis-à-vis non seulement du transporteur mais aussi des autres marchandises embarquées en cale. **Le coût très important de ce transport vers Tahiti impose une réflexion sur les modalités de mutualisation, ou sur les opportunités de négociation** d'un tarif adapté avec les armateurs des cargos.

▪ Assainissement

La faible densité d'habitat des Marquises permet de continuer à privilégier **l'assainissement individuel**. Il faudra cependant mettre en œuvre, comme dans les autres archipels, des Services publics d'assainissement non-collectif (SPANC) avec unités de traitement des boues, des graisses et matières de vidange (cf. IV.2.F).

I. Foncier

Le Pays modifie actuellement sa législation et va réaliser un schéma directeur du foncier public à l'échelle du Fenua, afin de faciliter sa mobilisation. La question foncière est l'enjeu majeur aux Marquises, comme dans toute la Polynésie. L'usage des terres domaniales devra y être étudié avec les communes pour permettre un développement équilibré de l'habitat, du tourisme, de l'agriculture, de l'élevage et du pastoralisme, ainsi que la création de petites unités de transformation. A Nuku Hiva, le plateau de Toovii est particulièrement concerné par cet enjeu. Un travail devra être également mené avec l'Evêché pour organiser les conditions de viabilisation et de mise en valeur des terrains lui appartenant.

Pour faciliter ce processus, le SAGE demande que le cadastrage des terrains soit achevé et propose que la commission d'attribution des terres domaniales soit décentralisée. En l'absence de programmation foncière de la part du Pays, il recommande par ailleurs que les communes fixent les orientations de mise en valeur des terres domaniales via leur PGA.

Par ailleurs, le développement d'un réseau de chemins balisés (voir plus haut) devra permettre le désenclavement de parcelles, d'exploitations agricoles, de sites potentiellement agro-industriels, et assurer un réseau de randonnée à destination des touristes.

J. Culture, patrimoine, sport et développement

La culture constitue un vecteur très fort du renouveau des Marquises. Le Festival des Arts des Marquises en est le symbole vivant depuis plus de 30 ans, permettant aux marquisiens et aux touristes de fêter ensemble tous les arts du territoire : **sculpture, tatouage, gastronomie, danses, art oratoire, etc.** Ce festival qui se tient tous les quatre ans par rotation à Nuku Hiva, Hiva Oa et Ua Pou

Plateau de Toovii



Source : Les Marquises – Le Monde

Festival des Arts des Marquises



(en version « grand festival ») et tous les deux ans à Ua Huka, Tahuata et Fatu Hiva (en version « petit festival »), jouit déjà d'une renommée internationale, attirant des artistes de tout le triangle polynésien.

Le patrimoine archéologique (nombreux paepae, musée de Ua Huka) et historique (Gauguin et Brel à Hiva Oa) est très riche.

La valorisation de l'ensemble de ce patrimoine passe en particulier par un travail de recensement et d'aménagement des principaux sites historiques : accès routier et pédestre, sentiers de découverte, signalétique, etc. Le Pays et la CODIM devront s'accorder pour déterminer les modes de financement de l'entretien des paepae.

La constitution d'un Musée du patrimoine marquisien est en projet mais ne trouve pas aujourd'hui de possibilité de financement au regard de l'ambition attendue. **D'une manière plus générale, une politique globale de valorisation du patrimoine marquisien doit être mise en place de façon partenariale avec la Pays : création d'un calendrier des événements culturels marquisiens et inscription des événements remarquables et festivals sur le calendrier institutionnel de la Polynésie française.**

De plus, le rétablissement d'une formation spécifique pour l'art et l'artisanat marquisien est à étudier.

Le projet de classement des Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO constitue un objectif essentiel pour le Pays et la CODIM. Le dossier est en cours de montage depuis 2010 et se verra doter d'une équipe d'animation afin de bien intégrer l'ensemble des impératifs. Cela passera par une coopération entre les politiques publiques et les différents acteurs locaux : aménagement d'espaces publics, organisation et promotion d'événements destinés à promouvoir la culture et les paysages de ces îles, musées en plein air, architecture typique et harmonie des constructions, gestion des rivières et des forêts, intégration de la dimension marine avec la création d'une AMP.

K. Exposition aux risques naturels

Il n'y a pas de PPRn approuvé aux Marquises.

Comme dans toutes les îles hautes du Fenua, **les risques naturels sont d'une triple nature : 1/glisement de terrain** en raison de déboisements ou terrassements ; **2/inondation pluviale** par débordement de rivières et envahissement de points bas et cuvettes dépourvues d'exutoires ; **3/submersion marine** engendrées par des tsunamis et aggravées à l'avenir par l'élévation inexorable du niveau des océans. Les risques technologiques sont eux négligeables en dehors des stockages de carburant.

Le risque naturel, tout aléa confondu, qui est le plus important sur les zones urbanisées de ces îles hautes, en particulier à Ua Pou, reste le mouvement de terrain.

Plus occasionnel et imprévisible mais bien plus dévastateur, l'aléa tsunami est également le risque auquel les Marquises sont les plus

Musée de Ua Huka



Source : Tahiti Infos

Terrassement aménagé pour la construction d'une route à Hiva Oa



Source : www.palacz.pf

Tsunami de moyenne ampleur à Hiva Oa en 2010



Source : WordPress

exposées parmi l'ensemble des archipels de Polynésie. Ceci tient à la configuration particulière de l'archipel, dont les côtes plongent directement dans l'océan avec une pente faible, et qui présente de grandes baies ouvertes vers l'océan dépourvues de barrières récifales : ceci favorise fortement l'amplification des tsunamis.

Durant le XX^{ème} siècle (en 1946 et 1960), deux tsunamis particulièrement dévastateurs, issus de lointains séismes, ont ravagé les Marquises. Depuis 1960, plusieurs baies des Marquises ont été balayées par des tsunamis transpacifiques d'amplitude beaucoup plus faible, ces zones étant les seules où ils ont été observés visuellement et ont provoqué des dégâts (à l'exception de la zone épiscopale) pour les 3 événements les plus récents.

Le SAGE préconise d'appliquer aux Marquises l'ensemble des principes prudentiels développés dans le PADD du Fenua (cf.II.3.A). L'objectif est ainsi de limiter dans tout projet d'aménagement (ainsi qu'en aval et/ou en contrebas de celui-ci, le cas échéant) l'endommagement des biens et des réseaux, de réduire le coût des dommages inévitables et de faciliter le retour à une situation normale.

Les constructions édifiées par l'État, le Pays, les communes ou leurs établissements publics, ainsi que tous les établissements recevant du public (ERP) se devront d'être exemplaires dans l'application de ces règles.

Le SAGE demande que les communes continuent l'approbation de leur PPRn jusqu'à la mise en place d'un nouvel outil plus approprié à la gestion des risques naturels en Polynésie.

Les PGA devront être mis en conformité avec les règles prudentielles ainsi préconisées, et ce dans les 5 ans suivant la mise en application du SAGE.

Par ailleurs, l'éducation de la population aux comportements de sécurité en cas d'occurrence d'un cataclysme devra également être réalisée par le biais des écoles, mairies et églises.

2. SCHEMA D'IMPLANTATION DES GRANDS EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET TERRITORIAL

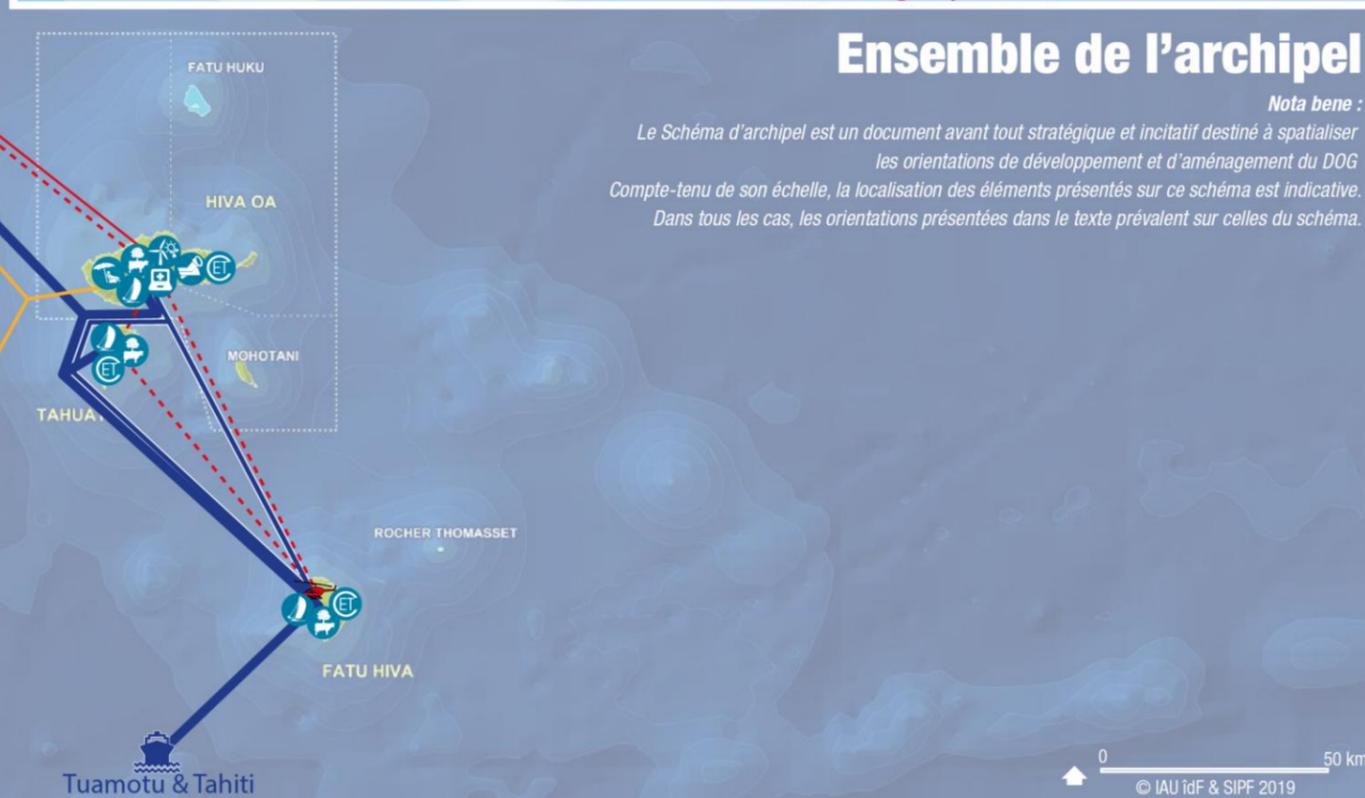
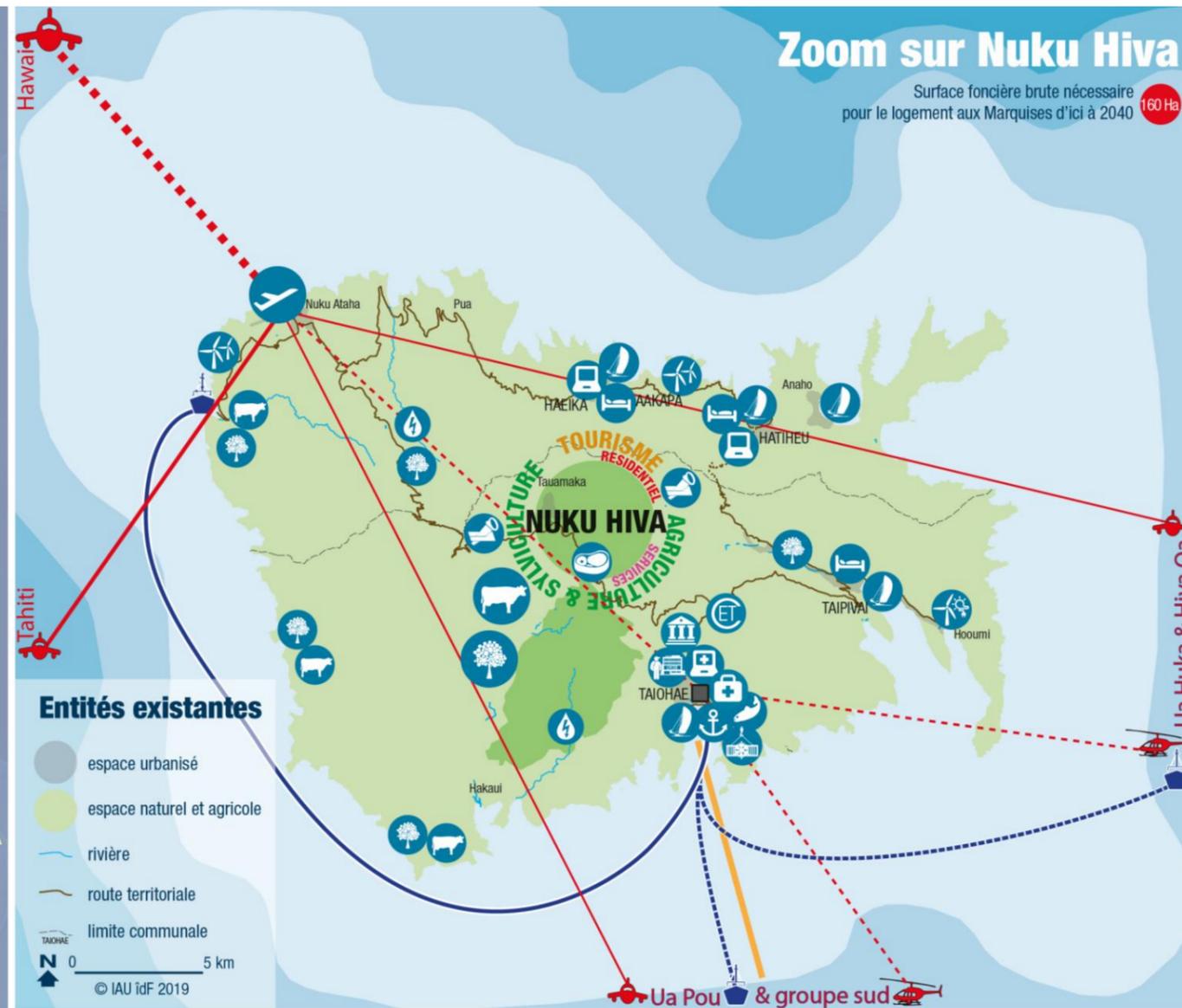
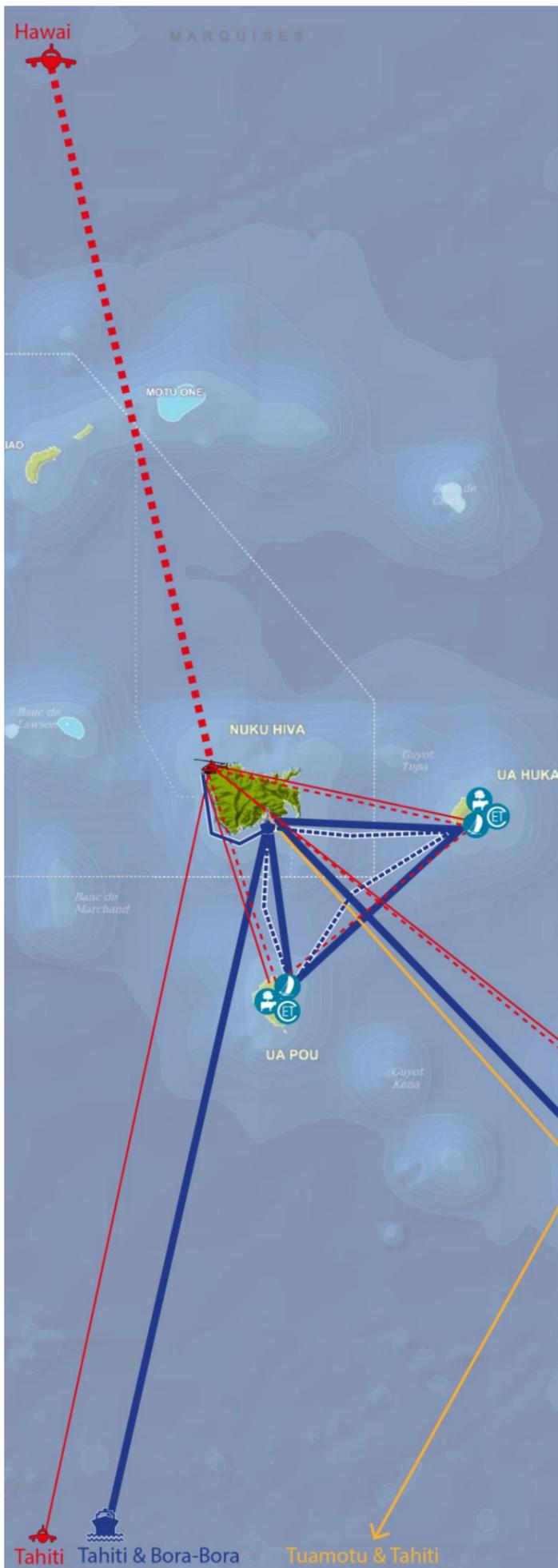
Le tableau présenté ci-dessous reprend l'ensemble des projets d'équipements publics d'intérêt territorial proposés dans le DOG. La description plus détaillée de certains de ces projets y est parfois proposée. Ces projets sont présentés classés en deux ensembles : les projets de court terme (à mettre en œuvre dans les 10 ans), ceux à long terme (à mettre en œuvre dans les 20 ans). Une carte est présentée plus loin pour les projets pouvant être spatialisés à ce stade.

Pour les projets publics (de Pays, intercommunaux ou communaux), il appartiendra aux porteurs de projets, maîtres d'ouvrages et partenaires techniques et financiers compétents de s'organiser, concevoir, piloter et livrer ces équipements dans des conditions technico-économiques optimales : respect des délais, maîtrise des risques, maîtrise des budgets, maîtrise des impacts environnementaux, qualité de l'intégration paysagère, optimisation de l'impact social et sociétal.

Pour les projets privés, il appartiendra aux pouvoirs publics d'offrir les conditions à l'émergence de ces projets : conditions juridiques et réglementaires, recherche d'investisseurs (appel à manifestation d'intérêt etc.) Une attention forte sera apportée au respect des principes et orientations du SAGE dans la conception et l'élaboration des projets privés.

Enfin, on notera que certains de ces projets publics d'investissement pourront en partie s'autofinancer.

Intitulé	MOA	<10 ans	<20 ans
Navette maritime du groupe nord des îles Marquises	Pays	x	
Hélicoptère et héliports (un ou deux par île)	Pays	x	
Couverture Vini	privé	x	
Espace public numérique dans chaque île connectée au câble Natitua	Pays	x	
Réaménagement des quais et espaces publics de Taiohae	Pays	x	
Marinas de Hiva Oa et Nuku Hiva ou pontons flottants	Pays	x	
Mouillages écologiques	Interco/commune	x	
Aménagement des centres urbains	Pays	x	
Containers réfrigérés pour stockage poissons et de produits agricoles	Pays	x	
Petites unités de transformation de produits agricoles	Privé	x	
Ateliers relais	Interco/commune	x	
Aménagements routiers (4 routes traversières)	Pays	x	
Chemins de randonnées, pistes forestières et cavalières, et scierie	Pays	x	
Rénovation des écoles	Interco/commune	x	
Équipement des dispensaires	Pays	x	
Alimentation en eau potable	Interco/commune	x	
Restauration des paepae	Pays	x	
Manifestations culturelles	Pays	x	
Abattoir	Pays	x	
Aménagement aéroport Nuku Hiva	Pays		x
Évolution du mix énergétique de l'archipel (centrales électriques hybrides, hydroélectricité, photovoltaïque, éolien)	Concessionnaire / Pays		x
Établissement Enseignement professionnel Tahioae	Pays		x
1 CET par île	Interco/commune		x



SCHEMA D'ARCHIPEL DES MARQUISES

Comprenant le schéma d'implantation des grands équipements d'infrastructures d'intérêt territorial et des vocations socioéconomiques des îles principales

Insularité : désenclaver les îles et tirer parti de la mer

- Equipements & infrastructures**
- ✈️ aéroport de Nuku A Taha à aménager pour permettre les liaisons internationales moyen-courrier
 - ⚓ port à réaménager en vue d'une valorisation des espaces publics et d'un meilleur accès piéton
 - ⚓ petites marinas de plaisance / mouillages écologiques à créer
 - 🏠 équipement hôtelier balnéaire de taille raisonnable et bien intégré (écologie)
 - 🐟 installations pour la pêche thonière à développer
- Liaisons et télécommunications interinsulaires**
- 🚢 navette maritime interinsulaire du groupe nord à mettre en service
 - 🚢 navette maritime régulière Nuku A Taha-Tahioae à renforcer
 - ✈️ liaisons aériennes internationales à développer (en particulier vers Hawaii)
 - ✈️ liaisons aériennes régulières internes à renforcer (avec ATR «STOL» et deuxième compagnie)
 - 🚁 liaisons intra-archipelagiques occasionnelles par hélicoptère (EVASAN, tournées administratives)
 - 📡 câble numérique haut-débit domestique Natitua

- Enjeux pour «l'économie bleue» de l'archipel**
- 🚢 croisière et plaisance à développer avec des infrastructures raisonnables et adaptées
 - 🏖️ tourisme balnéaire à développer raisonnablement et dans le respect de l'environnement
 - 🐟 projet MFP à mettre en oeuvre dans le respect du renouvellement des ressources halieutiques

Habitabilité : développer le territoire de manière soutenable

- Equipements & infrastructures**
- 🎓 lycée d'enseignement professionnel culture / patrimoine / artisanat à créer
 - 🏥 hôpital de Taiohae à renforcer
 - 📺 espace public numérique et salle de télé-médecine à créer dans les îles reliées au câble
 - 🐖 petit abattoir à construire
 - 🪚 scierie à développer / construire
 - 🐟 stockage réfrigéré de poisson et produits agricoles à mettre en place
 - ⚡ turbine hydroélectrique à installer
 - ☀️ énergie éolienne et solaire à développer pour améliorer le mix énergétique
 - 🏛️ ensemble patrimonial à restaurer / mettre en valeur
 - 🏠 CET de catégorie 2 et/ou 3 à aménager
 - ⋯ route de désenclavement de la vallée Hatiheu à améliorer

- Enjeux et vocations de développement socioéconomiques**
- 👤 + 3 000 habitants à 2040
 - 🏠 + 1 340 logements à 2040 (à répartir dans le cadre d'un schéma directeur)
 - 🏠 centralité urbaine à réaménager
 - 🐄 agriculture et élevage à développer et structurer (labels, miel, irrigation, entrepôts réfrigérés...)
 - 🪚 filière de pré-transformation du bois (découpe, traitement, etc.) à structurer
 - 🌿 écotourisme à développer pour valoriser la montagne

AGRICULTURE - Vocation principale de l'île (exemple)
SERVICES - Vocation secondaire de l'île (exemple)

3. TRAME VERTE ET BLEUE

Selon l'article LP.111-3-1, la Trame Verte et Bleue présente les objectifs prioritaires du SAGE en vue de préserver les espèces et les fonctionnalités des écosystèmes. Basée sur des objectifs de maintien et de reconstitution des réseaux d'échanges au bénéfice de la faune et de la flore, elle vise à constituer des zones tampons pour amoindrir les impacts des activités humaines sur l'environnement.

La notion de « Trame Verte et Bleue » (ou TVB) a été principalement développée dans le cadre des schémas de cohérence écologique régionaux en Europe. Elle s'applique à des territoires essentiellement continentaux où il importe de respecter ou de restaurer la continuité et le maillage des corridors écologiques reliant les différents espaces naturels (ou « réservoirs de biodiversité »), afin d'assurer les nécessaires échanges entre faune et flore. La partie « verte » de la TVB s'adresse aux espaces naturels végétalisés (forêts, haies, prairies, etc.) tandis que la partie « bleue » concerne la trame aquatique (rivières, lacs, étangs, lagunes, etc.), les zones humides étant considérées comme des espaces mixtes « verts et bleus ».

Dans le cas de l'archipel des Marquises, dont le territoire est fondamentalement maritime et dont les terres émergées comparativement de petite taille, cette notion doit donc être relativisée et adaptée à ses caractéristiques physico-géographiques. Par souci de clarté, on distinguera, d'une part, les éléments « verts » de la TVB relatifs à la protection de la faune, de la flore et des paysages naturels des montagnes et, d'autre part, les éléments « bleus » relatifs à la préservation des milieux côtiers et océaniques. Les rivières, zones humides et littoraux forment quant à eux des espaces « verts et bleus », d'interface et d'échange, importants pour le maintien de la biodiversité des écosystèmes terrestres, mais aussi marins.

Les différents espaces faisant déjà (ou devant faire) l'objet de mesures de protection sont décrits selon une logique topographique partant de la montagne jusqu'à l'océan et figurent sur la carte de Trame Verte et Bleue à la fin de ce chapitre.

A. Montagnes et motus

Sur terre, les milieux naturels les plus fragiles sont ceux qui abritent des espèces végétales et animales endémiques. Heureusement, ils sont généralement situés dans des sites de montagne ou sur des îlots difficilement accessibles et sont de ce fait relativement préservés des pressions humaines.

Néanmoins, le tourisme vert et la randonnée pédestre et/ou en VTT se développeront à l'avenir, c'est pourquoi il est urgent de fixer les périmètres des espaces naturels à sanctuariser (protection stricte) et à préserver (gestion des accès et surveillance). Dans le premier cas, il faudra sans doute en restreindre l'accès et dans le second, il

conviendra baliser les sentiers et les équiper avec des panneaux éducatifs et des bacs de collecte des déchets.

La préservation de la faune et de la flore endémique des Marquises mériterait une démarche de vulgarisation à des fins pédagogiques envers les populations et les touristes.

▪ **Préservation des « réservoirs » de faune et flore riches en biodiversité**

Les sites terrestres les plus riches en biodiversité et potentiellement menacés par des activités humaines ont été inventoriés par la DIREN et figurent dans le diagnostic environnemental (cf. Livre I, chapitre VI.4). Ces sites comportant des étendues de forêts de nuages, de forêts xérophile et mésophile de basse et moyenne altitude ou de forêt paralittorale, abritant des plantes ou animaux endémiques et/ou menacés, devront faire l'objet de mesures de protection appropriées à leur sensibilité.

La faune et la flore des Marquises sont particulièrement riches, tant du point de vue de l'importante diversité spécifique d'espèces qu'elles accueillent, que de l'endémisme exceptionnel qui la caractérise. **L'archipel marquisien comprend ainsi 25 sites d'importance sur les 115 que compte la Polynésie française (environ 22%), dont sont 11 considérés comme prioritaires pour la conservation.** Si le réseau d'aires protégées terrestres semble bien développé, leur surface avoisine les 6 000 ha, soit seulement 5,7% de la surface terrestre des Marquises, ce qui est largement en dessous du seuil minimum recommandé par les instances nationales et internationales. De plus, ces sites comprennent peu des cortèges végétaux trouvés dans l'ensemble des îles de l'archipel (quasi absence de forêts ombrophile et xérophile, et végétation naturelle fortement impactée par des espèces introduites – chèvres à Eiao et Vaïkivi par exemple).

Il est par ailleurs essentiel de freiner l'érosion de la biodiversité qui touche en particulier plusieurs espèces endémiques de l'archipel telles que le Monarque Iphis de Fatu, le Lori ultramarin, l'escargot arboricole, ainsi que de nombreuses plantes endémiques rares, telles que *Apetahia longistigmata* (sur le mont Ootua à Hiva Oa par exemple).

Des mesures devront donc être appliquées pour endiguer ces différents phénomènes, telles que :

- **le développement de plans de gestion d'aires protégées**, avec une planification d'actions sur les court, moyen et long termes ;
- **le renforcement de ce réseau d'aires protégées** (en surface, nombre et types d'habitats naturels) par acquisition foncière ou par une convention particulière avec les propriétaires et les associations locales ;
- **l'implication des communautés locales dans cette conservation**, à travers un système de cogestion active et adaptative tel que le réseau d'aires marines éducatives « Pukatai » ;

Lori ultramarin, espèce « en danger d'extinction » (UICN)



Source : SOP Manu

Forêt de basse altitude à Eiao



Source : Welcome Tahiti

- **le développement de programmes de sensibilisation du public et d'éducation des scolaires** dans les écoles, collèges et lycées de l'archipel.

Le SAGE recommande que les sites inventoriés avec une priorité de conservation « prioritaire » par la DIREN, fassent l'objet d'un classement imposant une restriction partielle ou totale d'accès et d'aménagement (sauf projet d'utilité publique avérée et sous réserve de leur étude d'impact).

Outre les îles Mohotani et Eiao (classées « réserve naturelle territoriale » depuis 1971, en raison de la présence de colonies d'oiseaux de mer et de plusieurs espèces faunistiques et floristiques endémiques, rares ou menacées), il s'agit :

- des monts Temetiu et Feani, ainsi que leurs crêtes et vallons environnants, à Hiva Oa ;
- des monts Toovii, Tekao et Ooumu, ainsi que leurs crêtes et vallons environnants, à Nuku Hiva ;
- Des plateaux de Terre-Déserte, ainsi que leurs falaises, vallons et crêtes environnants.

Par ailleurs, tous les sites classés avec une priorité de conservation « haute » par la DIREN pourront recevoir des aménagements légers qui devront être précisés dans les arrêtés de classement et dans les règlements des PGA en fonctions d'études spécifiques. Outre l'île Hatutu (classée « réserve naturelle territoriale » depuis 1971, en raison de la présence de colonies d'oiseaux de mer et de plusieurs espèces faunistiques et floristiques endémiques, rares ou menacées), sont concernés par cette mesure de protection :

- l'île de Fatu Huku en raison de ses colonies d'oiseaux de mer ;
- les monts Mounanui et Touaouoho, ainsi que leurs crêtes et vallons environnants, à Fatu Hiva ;
- le plateau de Matahamo, ainsi que la forêt de Vaipupui à Nuku Hiva ;
- le mont haaoiputeomo, ainsi que ses crêtes et vallons environnants, à Tahuata ;
- les vallées de hana'ei et hanahou'ua, ainsi que leurs pentes et crêtes environnantes, à Ua Huka ;
- la vallée de Vaikivi et le mont Hitikau, ainsi que leurs pentes et crêtes environnantes, à Ua Huka ;
- les monts Matahenua, Oave, Teavahaakiti, ainsi que leurs crêtes et vallons environnants, à Ua Pou.

▪ **Protection des paysages naturels et culturels marquisiens**

Sous l'égide du Ministère de la culture, de l'environnement, de l'artisanat et de l'énergie, et en association étroite avec la CODIM, le Pays a déposé en avril 2018 au Comité national des biens français, un dossier pour faire inscrire un certain nombre de sites de l'archipel sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité (LPMH), dans la catégorie des « biens mixtes en série »⁴.

⁴-Cf. Dossier de proposition d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des Îles Marquises, avril 2018.

Cette démarche, engagée depuis 1996⁵, vise à faire reconnaître par les instances de l'UNESCO la valeur universelle exceptionnelle, tant culturelle que naturelle, des Marquises.

A ce stade de la procédure, les 9 sites proposés à l'inscription sont :

- L'île de Hatutu'u et sa zone marine à Hatuta'a au nord de Nuku Hiva (52 000 ha, dont 600 pour la partie terrestre) ;
- Hatiheu à Nuku Hiva (79 ha) ;
- Paeke à Nuku Hiva (3,2 ha) et l'ensemble terrestre au sud-ouest de Nuku Hiva (7 600 ha) ;
- Les pics et pitons, la vallée de Haka'ohoka et sa baie de Hoho'i à Ua Pou (2 300 ha) ;
- Le motu 'Oa au sud de Ua Pou (39,2 ha) ;
- Le paepae Menaha à Ua Pou (0,15 ha) ;
- Le mea'e de lipona et la vallée de Puamau à Hiva Oa (2,5 ha) ;
- La baie d'Hanavave (ou baie des vierges), les monts Tou-aouoho et Mounanui ainsi que les falaises d'Omoa à Fatu Hiva (2 300 ha).

La perspective d'une inscription des Marquises sur la liste des biens « mixtes » (naturels et culturels) du patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, constitue une véritable opportunité pour **mettre en œuvre une structure de gestion et de préservation durable de l'intégrité de ses milieux terrestres et maritimes**. Cette structure pourrait prendre la forme d'un GIP dont la création et la composition devrait être entérinées par une loi de Pays.

▪ Préservation des petites rivières et ruisseaux

Les ruisseaux des Marquises constituent de petits corridors écologiques de liaison entre mer et montagne dont il faut préserver autant que possible l'intégrité naturelle. La protection de la biodiversité des baies de l'archipel impose ainsi une bonne gestion de la qualité sanitaire des eaux de ruissellement.

Le SAGE recommande de revaloriser le rôle des petites rivières et ruisseaux comme trame verte et bleue et demande que leurs berges soient aménagées et entretenues pour permettre le passage des promeneurs. Il demande de ne pas prélever de matériaux de construction ni de construire dans leur lit, de préserver ou replanter la végétation sur leurs berges et sur les pentes de leur bassin versant, afin de limiter l'érosion et la pollution terrigène des baies en aval.

B. Littoral

Les îles Marquises, par la faible pression touristique et démographique subie, et l'application de la servitude *non aedificandi* des « 50 pas du Roy », jouissent encore d'un littoral très peu artificialisé. Leur isolement les a en effet préservées du tourisme de

Baie des Vierges à Fatu Hiva



Source : Tahiti Heritage

Rivière de Taipivai à Nuku Hiva



Source : IAU

Littoraux peu artificialisés des baies de Taihoae et Anakopeka à Nuku Hiva



Sources : PTPU

⁵-Avec une première inscription des Marquises sur la liste indicative de la France à l'initiative de Lucien Kimitete.

masse qui altère d'autres archipels de Polynésie, et de la pollution industrielle qui endommage l'île de Tahiti.

Dans la perspective d'un développement raisonné, mais réel, du tourisme balnéaire et de plaisance, le SAGE affirme la nécessité de limiter l'artificialisation des littoraux par des enrochements, des murets en béton et des remblais, sauf intérêt public avéré (extension du port, par exemple).

Les quais, wharfs et jetées sur pilotis devront donc être privilégiés par rapport aux ouvrages en enrochements. Les aménagements des ports existants seront réalisés en tenant compte des contraintes environnementales et paysagères locales.

D'une manière générale, les PGA s'attacheront, bien sûr, à respecter l'inconstructibilité dans la bande côtière des « 50 pas du Roy » en vigueur aux Marquises. Les constructions qui seront projetées sur la façade littorale (y compris celles surplombant la côte) devront être d'impact modéré sur le paysage (taille des unités, intégration dans la végétation, etc.) Pour des projets hôteliers, seront par exemple privilégiés les bungalows et écolodges construits en matériaux locaux.

Les Marquises comptent une aire marine éducative dans chaque île habitée. Ce sont de petites zones maritimes situées en bordure du littoral, gérées par une école. Cette démarche de gestion communautaire impliquant des élèves et leurs parents, est organisée par le réseau éducatif « Pukatai ». Elle poursuit les objectifs suivants :

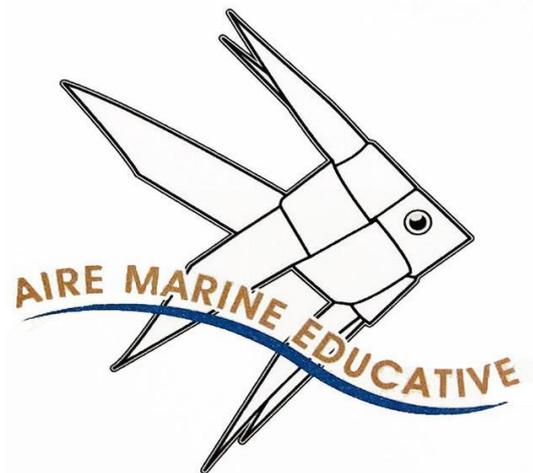
- faire connaître le patrimoine naturel et culturel maritime tout en valorisant une approche intergénérationnelle en langue française et polynésienne ;
- Initier les enfants à une gestion durable du domaine public maritime, mêlant l'écologie, les usages et la culture ;
- rendre la science accessible à la population et aux jeunes générations ;
- former des « référents des AME » pour appuyer les enseignants ;
- valoriser le patrimoine maritime et des baies d'exception marquisiennes avec les enfants ;
- diffuser cette démarche pédagogique dans le Pacifique et le reste du monde.

C. Océan

L'archipel marquisien constitue le 3^{ème} site d'endémisme du Pacifique (après Hawaï et l'île de Pâques) pour sa faune marine : ce taux s'élève à 12% pour les poissons, 10% pour les mollusques et 9% pour les crustacés. Cette richesse justifie d'autant plus l'instauration d'une aire marine spécifique autour de cet archipel.

A l'heure actuelle, au-delà de la « mer territoriale » entourant ses îles et îlots, le territoire océanique de l'archipel est protégé par l'arrêté n°507 CM du 3 avril 2018 portant classement de la Zone économique

Logo du réseau d'AME marquisien Pukatai



Source : www.aires-marines.fr

exclusive (ZEE)⁶ de la Polynésie française en « aire marine gérée » (AMG) relevant de la catégorie VI du Code de l'Environnement de la Polynésie française et participant aux objectifs suivants :

- Préserver, maintenir en bon état de conservation et si nécessaire restaurer le patrimoine naturel marin, exploité ou non, ainsi que les fonctionnalités multiples et spécifiques des écosystèmes naturels, notamment les frayères, nourriceries, zone de reproduction, couloirs de migration en mer... ;
- Valoriser et développer les activités de pêche visant une exploitation durable des ressources halieutiques, dans le respect des écosystèmes marins ;
- Développer les activités marines durables basées sur une exploitation raisonnée des ressources vivantes, minérales ou énergétiques de la mer, ainsi que les usages de loisir et les usages traditionnels de la mer porteurs de l'identité polynésienne ; trouver une cohabitation harmonieuse entre tous ces usages et rester ouvert à de nouveaux usages ;
- Améliorer la connaissance par la recherche, les sciences participatives ou les systèmes de savoirs traditionnels, faire connaître, sensibiliser, vulgariser pour contribuer à la préservation des paysages marins et sous-marins, des pratiques et savoir-faire traditionnels liés à la mer, des valeurs et biens culturels associés à la mer ;
- Assurer une gestion coordonnée et partenariale avec les instances de gestion des espaces naturels protégés inclus ou contigus à cet espace ainsi protégé ;
- Développer une coopération politique et technique avec les pays voisins pour une protection commune de l'espace maritime et de ses ressources naturelles ainsi qu'un développement durable des activités maritimes, notamment dans la région Pacifique ;
- Contribuer au rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique, dans l'ensemble territorial français, européen et à l'international.

L'AMG de la Polynésie française est administrée conjointement par la DIREN et la DRMM et gérée par un conseil de gestion ad hoc qui devra statuer sur l'établissement d'un zonage réservé à la pêche côtière (artisanale) et à la pêche hauturière.

Au travers de son projet **d'aire marine protégée (AMP) « Te Tai Nui A hau »**, la CODIM souhaite préciser dans les eaux marquisiennes le zonage et la gestion de l'AMG polynésienne en proposant qu'elle soient divisées en trois zones :

1. **une « zone de pêche artisanale »** (délimitée par la ligne bleue claire sur la carte ci-contre), s'étendant des 0 à 50 miles nautiques des côtes marquisiennes, **qui serait réservée aux embarcations de moins de 12 mètres de longueur et interdite à la pêche palangrière ;**

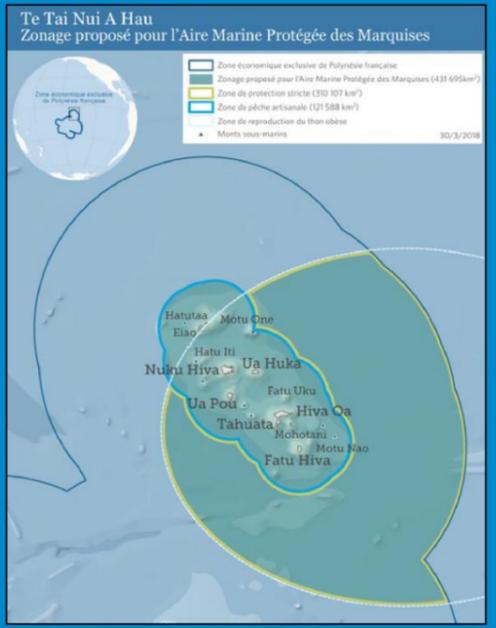
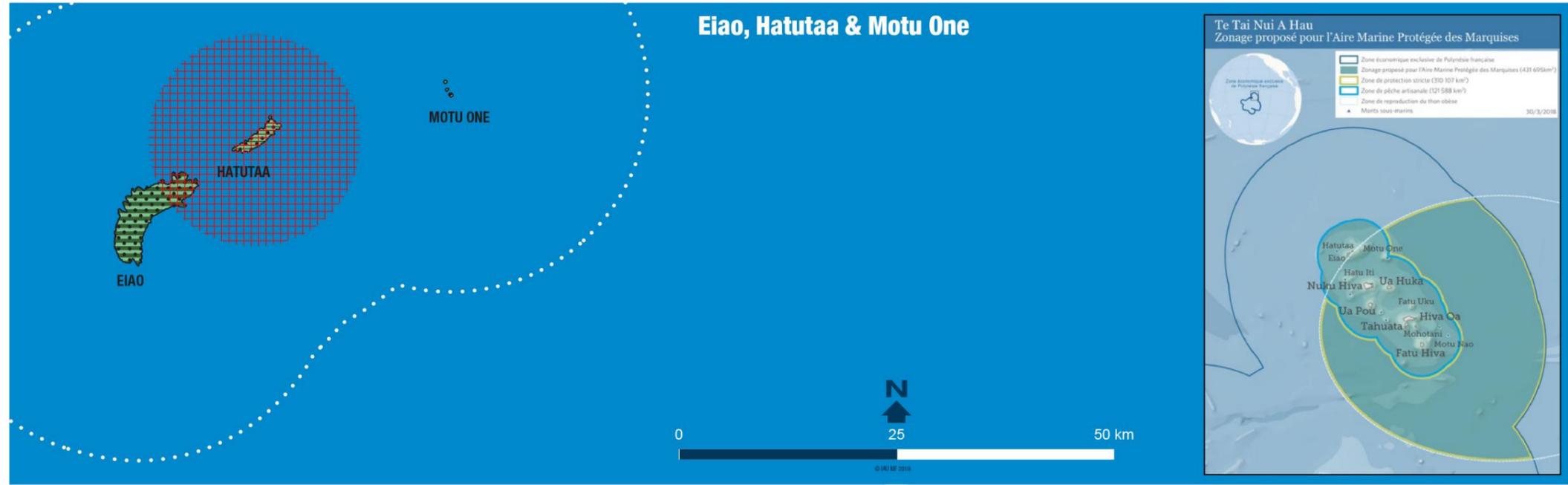
⁶-« La mer territoriale » est la zone maritime s'étendant sur 12 MN depuis les « lignes de base » définies par l'article 2 de l'ordonnance n°2016-1687. La ZEE est la zone qui s'étend jusqu'à 200 MN de ces lignes de base.

2. **une « zone de protection stricte »** (définie par la ligne jaune) s'étendra au sud et à l'est de la première jusqu'aux limites de la ZEE **et qui serait grevée d'une interdiction totale de toute pêche au thon obèse ou extraction**, car c'est la principale zone de reproduction de cet espèce dans la région ;
3. **une « zone d'activité maritime durable »** (circonscrite par le trait bleu foncé) affecterait la zone s'étendant hors des deux premières jusqu'aux limites de la ZEE polynésienne. **La pêche palangrière y serait permise exclusivement aux thoniers polynésiens et encadrée par la réglementation de l'Aire Marine Gérée (AMG)** couvrant l'ensemble de la ZEE polynésienne.

Une fois créée, l'aire marine Te Tai Nui A hau devrait être classée au titre du Code de l'environnement et sa première zone pourrait être déclinée en PGEM et/ou ZPR, **permettant au projet Marquesas Fisheries Project de trouver un juste équilibre entre développement économique et préservation des ressources marines.**

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Patrimoine culturel et naturel des îles Marquises », proposé pour mettre en œuvre le plan de gestion du bien mixte des Marquises, pourrait donc aussi constituer le comité de gestion de l'aire marine Te Tai Nui A hau.

Le SAGE recommande donc, qu'après concertation avec toutes les parties prenantes, le plan de gestion d'une aire marine autour des Marquises soit défini et approuvé, et qu'il bénéficie des moyens de surveillance d'une police maritime. En accord avec la CODIM, il préconise que sa gouvernance soit assurée par le (GIP) « Patrimoine culturel et naturel des îles Marquises ».



TRAME VERTE ET BLEUE DES ÎLES MARQUISES

Sites & ressources naturelles de montagne à préserver

- Réserve naturelle territoriale (arrêtés de 1971 et 1997)
- Site, paysage ou monument naturel classé / d'intérêt majeur
- Site de conservation prioritaire en matière de biodiversité
- Site de conservation haute en matière de biodiversité
- Vallée & rivière en milieu naturel (corridor écologique)
- Zone cultivée ou plantée

Sites & ressources naturelles maritimes à préserver

- Aire marine gérée & limite de la mer territoriale (arrêté n°507 CM)
- Aire marine éducative
- Aire marine protégée (projet Te Tai Nui A Hau cf. carte en encadré)
- Rahui traditionnel

Sites mixtes à préserver

- Biens mixtes naturels-culturels en procédure d'inscription sur la LPMH (avril 2018)

Éléments de contexte

- Montagne, plaine ou motu
- Océan
- Rivière et lac
- Zone urbaine et infrastructure de transport
- Route
- Limite communale

